


Réponses aux questions des Représentants de Proximité - réunion du 11 février 2020

Demandes / Questions	Réponses / Actions mise en place
<p>Voiture en location : Il vient d'être mis en place un système de location de voiture qui se trouve sur le parking P2. La place pour 4 voitures a été réservée. Cela en prenant sur les voitures en location et sur une place de parking de recharge pour les voitures électriques particulières. Places obtenues après de longue négociation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivant la com. reçu par Mail. Cette location est prévue pour DMS. Le personnel TOSA peut-il l'utiliser pour des besoins personnels ? 	<p>Pour l'instant seul DMS a souscrit un contrat avec Ubeeqo.</p> <p>Pour les salariés de LAS, qui se déplacent en région parisienne, ils peuvent réserver auprès des services généraux des véhicules du parc (voitures électriques et à essence stationnées sur le parking A) ou une location AVIS.</p> <p>Le Groupe Thales a également négocié auprès d'AVIS et d'EUROPCAR des tarifs préférentiels pour les locations personnelles (info dans l'intranet)</p> <p>Lien vers l'information dans l'intranet Groupe</p> 
<p>Journée de grève : J'ai un collègue qui veut faire la grève du 5 décembre. Pour prendre une journée sans solde le 5, il n'a pas trouvé la rubrique On ne peut que poser une journée de congés ou RTT Si nous faisons grève sur le site, cela ne pose pas de problème pour une retenue sur paie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Merci de trouver une réponse à cette problématique <p>Malgré les affirmations de corrections automatiques (manuelles), des compteurs des mensuels n'ont pas été mis à jours, cette correction n'étant pas systématique. Pour certain, un ou plusieurs mails ont été nécessaire pour faire correspondre à la réalité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains employés aimeraient savoir combien de grévistes se sont déclarés en grève les 5 et 17 décembre ? 	<p>Lors des journées de Grève, des feuilles d'émargement sont à disposition des salariés auprès de chaque secrétariat. C'était le cas pour les 3 journées de grève nationale (5, 10 et 17/12/2019).</p> <p>Les salariés qui souhaitent faire grève doivent impérativement compléter le fichier mis à disposition dans les secrétariats. Ces feuilles sont ensuite transmises au service RH via l'assistante du service. La liste du personnel est ensuite adressée au service paie afin de saisir les absences.</p> <p>Il n'est pas possible de saisir l'absence pour « grève » directement via l'outil e-congés.</p>
<p>Support de badge : On nous impose le port du badge visible. Nous l'utilisons à longueur de temps pour ouvrir les zones qui sont protégées, hors les matériels fournis sont de piètre qualité et cela oblige de le changer très régulièrement. Ou se trouve l'économie d'acheter du matériel low-cost pour une utilisation soutenue.</p>	<p>En effet, il y a eu toute une série de porte badge qui ne correspondait pas à la qualité attendue. Ceci n'était pas dû à un achat « low cost » mais il y a eu un problème de fabrication. Depuis plus d'un an, nous avons un autre support.</p>
<p>Nettoyage : Depuis le début d'année, il semblerait que le nettoyage est descendu d'un cran. Les moutons dans les escaliers sont légions. Le passage dans des zones tertiaires sont moins visible (changement d'horaire ?) car on ne peut que constater des actions de nettoyages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quelle valeur du contrat de nettoyage a été modifiée au premier janvier ? 	<p>Des améliorations ont été apportées dans le contrat de nettoyage pour l'année 2020 : un nettoyage annuel de l'ensemble des surfaces de moquette (1 fois par an), la reconduction de la prestation du passage du spray method sur les surfaces PVC des parties communes sur l'ensemble du site. Un référent a été désigné au sein des Services Généraux (SGX) ; Denis NGUYEN est l'intermédiaire privilégié pour le suivi et l'audit des prestations d'entretien. Pour rappel, il est nécessaire de faire remonter par Way'in les zones comme les circulations dont le nettoyage ne serait pas réalisé. Des demandes pour des nettoyages spécifiques (spray-method par exemple dans des zones techniques peuvent être effectuées sur simple demande via Way'in).</p>
<p>Pointage des mensuels : Suite à des éléments extérieurs (grèves, canicule, ..) des horaires spécifiques sont autorisées (6h30-15h00) Hors, sous Gestor, les pointages sont plus que fantaisistes. Un coup on est en horaire normal et donc écrêter des horaires du matin et passer en crédit d'heure (à faire) pour les horaires de l'après-midi ou en horaires décalés du matin avec effet inverse. Crédit d'heure le matin et écrêtage l'après midi Normalement, les personnes effectuant des horaires décalés sont présentées au DS et le service de paye est avertit Pour ces cas, il serait bien, de mettre en place un horaire « décalage » de 6h30 à 15h00 (à mettre dans les accords mensuels) au alors adopter l'horaire du décalé du matin (6h10 14h00)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quand cette mesure sera-t-elle mise en place ? • Comment serons récupérées les heures perdues de décembre suite aux cafouillages des compteurs des mensuels ? • Il est à constater que l'écrêtage de début d'année m'as pas été effectif pour tous les mensuels ? 	<p>Les régularisations de pointage, suite aux horaires aménagés, sont réalisées de façon manuelle et individuelle par les gestionnaires de paie pour chacun des salariés. Il n'est pas possible de créer de nouveaux horaires dans l'outil Gestor.</p> <p>Le nécessaire a été fait pour chaque salarié concerné.</p>
<p>Fuite d'eau : Suite aux fuites du réseau d'eau principale couloirs J//A, les réparations ont été une nouvelle fois non effectuées durant les fêtes de fin d'année. La réponse de la direction et service généraux « Le site, en tenant compte des différents occupants LAS, DMS et TS n'a été fermé que du 25 décembre 2019 au 1er janvier 2020. Ces travaux nécessitant une fermeture totale du site sur plusieurs jours, ils seront reprogrammés ultérieurement » En y réfléchissant, il est impossible de faire cette réparation dans ces conditions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Attendons-nous la rupture des canalisations pour faire quelques chose dans l'urgence et donc mal • Quand est programmée cette réparation 	<p>Nous avons bien pris acte de la nécessaire urgence de ces travaux. Ils se dérouleront en deux étapes et de nuit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 : couloir du A vers J au RdJ au niveau du bâtiment K RdJ, les travaux seront réalisés dans la nuit du 18 au 19 février 2020 - Etape 2 est en cours de planification.
<p>Windows 10 : Windows 10 arrive. Certains ont déjà basculés. Et tout le monde à terme y basculera</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quel est la liste des applications utilisées dans la société qui n'est pas compatible avec Windows 10 ? 	<p>Un fichier résumant toutes les applications /compatibles et non compatibles avec cette nouvelle version est en cours de validation au sein de l'équipe projet Windows 10. La DSI locale doit y accéder prochainement et fera une communication à tous les salariés de LAS Elancourt avec un lien vers l'intranet. L'information sera mise à jour si nécessaire</p>

Demandes / Questions	Réponses / Actions mise en place
<ul style="list-style-type: none"> Quels sont les nouvelles applications permettant de contourner ces incompatibilités ? 	<p>Voici le lien vers l'intranet DSI LAS qui vous permettra de vous informer sur le projet WINDOWS 10</p>
<p>Température de la salle blanche collage :</p> <p>La température de la salle blanche collage est différente sur plusieurs points. On constate, par exemple, des endroits où on enregistre 17°C et quelques mètres plus loin, on enregistre 22°C (mesurer avec une station de température et hygrométrie fournie par Thales). À noter aussi que sur plusieurs postes, on constate un flux d'air très froid et d'autres plus chaud</p> <p>La polymérisation du collage est maîtrisée dans un local à température constante et fixe. Les conditions actuelles montrent une non maîtrise des conditions de température dans l'enceinte</p> <ul style="list-style-type: none"> Quand les conditions climatiques du local de collage seront-elles maîtrisées ? 	<p>Les réglages Aéraulique et la température de la salle collage initialement planifiés les 12 et 13 février sont reportés au 17 et 18 février. Cela correspond à la date de la pose des équipements nécessaires au fonctionnement maîtrisé des nouvelles Sorbones de collage.</p>
<p>Commodités :</p> <p>Vu le nombre du personnel Thales qui augmente de plus en plus (salariés, prestataires, intérimaires), les commodités ne sont plus adaptées au nombre croissant de la population dans l'enceinte</p> <p>Une question subsiste toujours, c'est l'hygiène des WC en général. Beaucoup de personnes se plaignent des toilettes sales tout au long de la journée et au manque systématique des essuie-mains. Nous ne pensons pas que le problème vient de la qualité des employés de l'entreprise de nettoyage mais dû à un sous-effectif</p> <ul style="list-style-type: none"> Quand pourrons nous disposer d'un lieu d'aisances propres et non être obligé d'y aller à reculons 	<p>Un état des lieux de l'ensemble des sanitaires LAS sur le site a été finalisé en novembre 2019. Suite à cela, les cuvettes et urinoirs fêlés ont été changés, les bouches d'aération ont été nettoyées, les dalles au plafond manquantes ou abîmées ont été remplacées, les joints dégradés autour des lavabos seront refaits d'ici fin février 2020.</p> <p>Une campagne de remplacement complet des colonnes verticales des eaux usées a été lancée en juin 2019. Les colonnes des bâtiments C et E (les plus critiques) ont été changées. Le remplacement de la colonne pour les sanitaires au bâtiment D est prévu en mars 2020.</p> <p>Un projet de rénovation partielle des sanitaires est en cours d'étude, des demandes de devis ont été lancées fin janvier 2020.</p> <p>Pour rappel, il est très important de faire un Way'in signalant tout dysfonctionnement. Cela permet de tracer toutes les demandes et les actions mises en place.</p>
<p>Parking :</p> <p>Le parking présente toujours des défauts chronique: des places serrées qui cause beaucoup de dégâts sur les voitures, le nombre de places n'est plus adaptés aux nombres d'employés ce qui amène certaine personne a se garer à l'extérieur sur des places privées de la rue d'en face.</p> <ul style="list-style-type: none"> Quel est le nombre de place de parking actuellement du site ? Quel est le nombre de personnes qui utilisent les transports en commun ? Que fait la direction pour favoriser le déplacement collectif ? 	<p>Places de parking : 2523 places au total</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nungesser : 2402 places - Buro +2 et +3 : 121 places <p>En janvier 2020, il y a eu 263 demandes de remboursement de transport (Pass Navigo)</p> <p>La direction encourage et favorise le covoiturage (forum Klaxit et info dans l'intranet) - lien intranet</p>
<p>Changement de service :</p> <p>Un collègue a changé de service, et son dossier n'a pas été mise à jour, cela fait 1an maintenant qu'il a intégré son nouveau poste, et il est toujours considéré comme appartenant à son ancien service « administrativement », donc ses congés sont validés par son ancien responsable, il ne peut pas pointer sur les heures de travail qu'il fait, son intitulé de poste n'a pas évolué alors qu'il a changé de métier, et son coefficient n'a pas été mis à jour, alors que son changement de poste entraînait aussi une évolution. Pour les EAA c'est son ancien chef qui est désigné responsable pour les entretiens.</p> <p>Il a vu plusieurs fois le service administratif du jeudi, à envoyer des emails, en a parlé avec son nouveau responsable, mais rien n'a bougé depuis 1an.</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce normal d'attendre aussi longtemps ? Est-ce possible d'accélérer les procédures ? Qui est en charge des mises à jour des données dans la base de la société 	<p>En effet, cela n'est pas normal. Il est nécessaire que le salarié prenne un rendez-vous avec sa HRP (RRH) pour comprendre d'où vient le problème et le résoudre.</p>
<p>Déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quand peut-on espérer la mise à disposition d'une carte de paiement pour les pleins d'essence ? Quand peut-on espérer la mise à disposition de badge de télépéage ? <p>Cela permettrait de réduire la charge des dépenses personnelles lors de déplacement professionnel</p>	<p>Tous les salariés amenés à se déplacer peuvent obtenir une carte AMEX Corporate à débit différé de 45 jours ce qui permet d'être remboursé avant le débit sur le compte personnel.</p> <p>Pour les déplacements qui ont fait l'objet d'une demande de véhicule via les Services Généraux , il n'est pas envisagé pour le moment de mettre à disposition une carte essence et de télépéage.</p> <p>Pour les missions ayant fait l'objet d'un ordre de mission, il convient d'inscrire les frais dans la note de frais liée à cet ordre de mission.</p> <p>Nous rappelons qu'il est impératif de faire le plein d'essence pour les véhicules de location car les tarifs pratiqués par les loueurs sont très élevés.</p> <p>Nous remontons cependant votre demande.</p>
<p>L'accord Groupe :</p> <p>L'accord Groupe permet de demander le paiement en monétaire de 5 jours posés sur le CET par an</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce en année calendaire ou année glissante ? <p>Exemple : un salarié ayant demandé le versement en monétaire de ses 5 jours en mai 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourra-t-il en redemander en janvier 2020 ou mai 2020 ? 	<p>La demande de paiement en monétaire s'entend en année calendaire.</p> <p>Si le salarié a fait sa demande en mai 2019, il pourra renouveler sa demande en janvier 2020.</p>
<p>Tableau des moyennes de salaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-il possible d'obtenir un tableau de moyennes de salaires par âge et coefficient ? <p>Cela aiderait les salariés à se positionner sur leur évolution</p>	<p>Les salariés qui souhaitent avoir l'information doivent se rapprocher de leur manager et/ou HRP (RRH)</p>
<p>Formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourquoi les formations acceptées en 2019 mais pas encore faites ont disparu du plan de formation 2020 dans Workday ? Quid du budget flexible de formation dans les services (formation urgente, formation pour nouveaux arrivants, etc...) ? 	<p>Les formations acceptées au Plan de formation une année ne se reportent pas l'année suivante. Si les formations n'ont pas été réalisées et si le besoin est toujours d'actualité, il conviendra d'en refaire la demande dans le portail e-training. La conseillère formation (Sylvie Noel) est à votre disposition pour tout besoin d'information.</p> <p>La part flexible a vocation à répondre aux besoins évoqués dans la question :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nouvel arrivant - nouveau poste ou rôle - évolution d'outils, ... <p>Elle s'adresse à tous, tout au long de l'année.</p> <p>Il convient de créer la demande dans l'outil e-training, demande qui doit être validée par le responsable hiérarchique.</p> <p>Le budget de la part flexible est piloté en Central LAS.</p>
<p>Escalier dangereux :</p>	

Demandes / Questions	Réponses / Actions mise en place
<p>Escalier parking entrée DMS : l'escalier juste après le tourniquet (entrée DMS) a été refait cet été. Les salariés font remonter que le carrelage de l'escalier est extrêmement glissant lorsqu'il a plu ou gelé. La rampe centrale a été supprimée, le risque d'accident est donc augmenté</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-il possible de remettre une rampe centrale ? 	<p><i>Réponse du service HSE de DMS :</i> L'escalier a été rénové précisément parce que l'ancien était trop glissant. Le but était donc de le sécuriser en installant un revêtement plus adhérent, le même que celui utilisé pour refaire la rampe handicapé au hall d'accueil M. Les partenaires sociaux et salariés de DMS remontent que ce revêtement est beaucoup plus sûr que le précédent, que ce soit pour l'accès au bâtiment M2 via le parking P2 ou encore au hall d'accueil M. Il n'est pas prévu pour le moment de rajouter une rampe centrale à l'escalier.</p> <p><i>Réponse de LAS :</i> au regard de vos remontées en séance, nous allons vérifier ce point.</p>
<p>Groupe d'expression : Des salariés nous ont informés n'avoir eu aucune réunion « groupe d'expression » en 2019 et dans d'autres services qu'une seule</p> <ul style="list-style-type: none"> Avez-vous fait un bilan sur l'application de cet article de l'accord QVT de 2018 ? 	<p>Nous rappelons la nécessité de mettre en place les Réunions d'Expression Collective (REC). Elles seront alimentées notamment avec les premiers retours émis au sein des services dans le cadre de la démarche BEST. Par ailleurs, les animateurs seront réunis au mois de mars pour partager sur la mise en place et l'animation de ces réunions et faire un retex des premières sessions.</p>
<p>Collège ouvriers :</p> <p>Des salariés du collège ouvrier ont été informés par leur hiérarchie qu'ils ne pourront pas évoluer au-delà du niveau 4.3</p> <ul style="list-style-type: none"> Est-ce une nouvelle directive du groupe ? 	<p>Nous invitons les salariés concernés à prendre contact avec leur HRP (RRH). Il n'y a pas du tout de blocage d'évolution au delà du niveau 4.3.</p> <p>Nous avons bien noté votre demande en séance de plus d'explications et de transparence sur les possibilités d'évolution de carrière au sein de l'entreprise et allons donc faire le nécessaire pour donner de la visibilité.</p>
<p>Service paie : Depuis la jonction LAS le service paie est en sous-effectif. Beaucoup d'erreur et de régulation tardive.</p> <ul style="list-style-type: none"> Quel sont les actions Thales pour résoudre le manque de personnel service paie ? 	<p>En 2019, le SP paie, à la demande de la DRH de LAS, a analysé nos besoins, identifié les axes d'amélioration et présenté un plan d'actions. Cette démarche a été mise en place au 2ème semestre 2019 afin d'assurer la continuité de leur service au regard des différents projets menés par le Systèmes d'Information Ressources Humaines (SIRH) et le SP Paie (Workday, Chronotime, ...).</p> <p>Malgré les aléas de certaines situations, le SP Paie a mis en place une équipe robuste et répondant en termes de ressources aux différentes problématiques.</p> <p>Néanmoins, ils ont identifié que pour certaines demandes, notamment sur la gestion des temps côté utilisateurs (correction des erreurs de pointage, problèmes de validation non effectués), cela demande une intervention coûteuse en temps. Cette activité ne peut être anticipée et de ce fait nécessite une action longue et chronophage de la part des gestionnaires de paie.</p> <p>La cause de ce pic de correction fait partie d'une analyse que la SP Paie a initialisé et qui leur permettra de déterminer les raisons de cette situation de manière à prendre les mesures adéquates.</p> <p>Une réunion est prévue fin mars avec l'équipe paie et la DRH pour trouver des solutions d'amélioration.</p>
<p>Nouveaux embauchés Les nouveaux embauchés reçoivent leur paquetage pour leur poste. PC, téléphone et autres Hors sur les deux embauchés du service, après la mise en place de l'informatique, ont la désagréable surprise, d'avoir un mail comme suit : « Bonjour, A DUPONT a quitté TR6 le 01/01/2020. Ses comptes informatiques (réseau et messagerie) vont être automatiquement supprimés aujourd'hui. Au-delà de cette date, les données stockées sur ce compte ne seront plus accessibles. Si la date est incorrecte, il est URGENT d'informer votre Responsable Ressources Humaines afin qu'une mise à jour soit faite. Si votre contrat est prolongé, vous devez faire une EBI de prolongation de compte bureautique. Vous pouvez contacter votre Service Desk au 3915 ou +33 (0)1 73 22 60 47 en cas de besoin. - TGI : T12345678 - Numéro individuel : - Site : ELANCOURT GUYNEMER - Date de fin de contrat : 01/01/2020 Bien Cordialement, La Direction des Systèmes d'Information »</p> <p>La date indiquée correspond à la date d'arrivée à Thales LAS France Élan court et ils n'ont pas travaillé à Thales avant leur arrivée Cela est fort dommage, qu'une fois le matériels bureautique personnel opérationnel, DSI notifie à l'intéressé que le compte vas être supprimé</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourquoi chaque nouvel arrivant reçoit ce mail ? Quelle est la cause de cette défaillance ? 	<p>Malheureusement, la DSI n'a aucune remontée telle que décrite dans la question et ne peut pas investiguer sur des cas non réels tel que le TGI 12345678 (factice).</p> <p>Il est important de déclarer un incident via KISS. Ensuite, une investigation sera menée par la DSI avec les informations indispensables et transmises dans la déclaration d'incident.</p> <p><u>Complément suite à la réunion et aux informations complémentaires transmises à la DSI :</u> Une investigation en interne DSI a été menée suite à l'envoi de cas concrets. Le problème a été identifié et un correctif a été apporté dans Workday.</p>